

MODE DE REMUNERATION ET DE FACTURATION

TARIFS DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2026

Romy COSSUTTA accompagne les particuliers, dirigeants et entreprises dans la structuration, l'optimisation et le pilotage de leur patrimoine personnel et professionnel.

Le premier rendez-vous est **100 % gratuit, sans engagement**.

Il permet de comprendre votre situation, vos objectifs et de définir les modalités d'un éventuel accompagnement.

Chaque entrée en relation fait l'objet d'une lettre de mission préalable, définissant :

- Le périmètre exact d'intervention du cabinet,
- Le déroulement de la mission,
- Le mode de rémunération associé.

CHAMPS DE COMPETENCE DU CABINET

Patrimoine

Placements financiers, immobilier, ingénierie patrimoniale, fiscalité, stratégies d'optimisation.

Épargne

Assurance-vie, Private Equity, comptes-titres, FIP, FCPI, PEA.

Gestion & optimisation

Optimisation fiscale, démembrement, donations, conseil en investissement financier, conseil en assurance.

Prévoyance

Assurance décès, assurance emprunteur, maintien de revenus, assurance homme-clé.

Retraite

Assurance-vie, immobilier, revenus complémentaires, SCPI, Plan d'Épargne Retraite (PER).

Épargne d'entreprise

PEE, PERCO et dispositifs assimilés.

Trésorerie d'entreprise

Contrats de capitalisation, comptes Private Equity.

Projets immobiliers

Études

MISSIONS PATRIMONIALES & HONORAIRES

Tarif horaire de référence : 110 € HT – soit 132 € TTC

Ingénierie patrimoniale – Audit & stratégie

La mission comprend :

- La compréhension et la modélisation précise de la situation,

- L'analyse patrimoniale globale,
- L'intégration des objectifs exprimés et des points détectés,
- Des propositions de stratégies expliquées, évaluées et chiffrées,
- La remise d'un dossier documentaire complet avec conclusions.

Prestations courantes (TVA 20 %) :

- Audit patrimonial global (selon complexité) : 500 € à 1 500 € TTC
- Optimisation patrimoniale de projets immobiliers (fiscalité, détention, SCI/SCPI, crédit, démembrement, transmission) : 500 € TTC
- Bilan retraite chiffré (selon carrière) : 500 € à 900 € TTC
- Bilan successoral & optimisations possibles : 600 € à 1 200 € TTC
- Bilan complet prévoyance : 500 € TTC

Fiscalité – Comprendre, anticiper, déclarer sereinement

- Analyse classique de la situation fiscale : 132 € TTC
- Audit fiscal patrimonial complexe (portefeuille locatif développé, revenus mobiliers, etc.) : à partir de 500 € TTC
- Accompagnement à la déclaration d'impôt sur le revenu (calculs, options, arbitrages) : à partir de 250 € TTC.

INVESTISSEMENTS & EPARGNE - CONSEIL ET INTERMEDIATION

Le client est informé que, dans le cadre d'un acte d'intermédiation, le conseiller peut être rémunéré :

- Jusqu'à 100 % des frais d'entrée, déduction faite de la part revenant à la société habilitante,
- Ainsi que par des commissions rétrocédées.

Aucune incitation financière particulière n'oriente la recommandation d'un produit.

Aucun lien capitalistique ou commercial n'existe entre les fournisseurs de produits et RC Conseils & Formation.

Le détail des rémunérations perçues peut être obtenu sur simple demande.

Prestation	Description	Rémunération	TVA
Étude de solutions d'investissement	Analyse de la situation, des objectifs et contraintes	Honoraires	20 %
Recherche et sélection de supports	Sélection cohérente avec le profil et les convictions	À partir de 200 € TTC	20 %
Conseil en investissements financiers (CIF)	Recommandation personnalisée formalisée	Honoraires	20 %
Accompagnement à la souscription	Assistance administrative et mise en place	Inclus ou honoraires	20 %
Intermédiation financière	Souscription de produits financiers	Commissions	Exonéré selon produits
Suivi des investissements	Arbitrages, ajustements, accompagnement	Abonnement ou forfait	20 %

Lorsque la prestation de conseil est suivie d'une prestation d'intermédiation, les modalités précises de rémunération sont communiquées au client dans la lettre de mission et la documentation réglementaire.

SERVICES A LA PERSONNE

Le cabinet est membre d'une coopérative de Services à la Personne, SAS HEXA COOP, déclarée par l'État sous le numéro SAP 834 225 096.

Conformément à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts, **les particuliers** peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % sur les prestations éligibles (dans la limite de 2591 € par an).

RC Conseils & Formation accompagne les dirigeants et leurs entreprises dans la mise en place de solutions d'assistance administrative et de services à la personne, au bénéfice du chef d'entreprise et/ou des salariés, dans un cadre fiscal et social particulièrement avantageux.

Le dispositif "Services à la Personne" appliqué à l'entreprise

Vous êtes un **professionnel** : Chef d'entreprise, profession libérale, indépendant, artisan, commerçant...

Dans le cadre de la loi Borloo, votre entreprise peut financer, via son compte professionnel, des prestations de services à la personne réalisées au domicile privé du dirigeant et/ou des salariés, dans la limite de 2 591 € par an et par bénéficiaire.

Ce dispositif permet une optimisation intelligente des charges de l'entreprise, tout en améliorant le pouvoir d'achat et le confort de vie des bénéficiaires.

Avantages fiscaux et sociaux pour l'entreprise :

- Les sommes engagées par l'entreprise dans ce cadre bénéficient des avantages suivants :
- Déductibilité du résultat imposable de l'entreprise
- Exonération totale de charges sociales
- Crédit d'impôt de 25 % au profit de l'entreprise (selon conditions légales)

3

Prestations concernées

(Sans conseil, sans mandat, hors optimisation fiscale)

- Assistance administrative en matière déclarative (IR, IFI)
- Assistance à la gestion des finances personnelles (suivi de trésorerie, relations bancaires, suivi des contrats)
- Assistance administrative et correspondance personnelle
- Prestations administratives liées à la gestion de patrimoine (hors optimisation fiscale et sans conseil)

Tarif horaire : 125 € TTC (TVA 10 %)